Envoyé en préfecture le 29/06/2026
Reçu en préfecture le 29/06/2026
Publié le
ID : 035-213503519-20260622-06_2026_09-DE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LE VERGER

DATE DE CONVOCATION 17/06/2026 **NOMBRE DE CONSEILLERS** EN EXERCICE……. 15 PRESENTS…… 10 VOTANTS…… 15	**L'an deux mil vingt-six, le 22 juin à 20h30,** le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie de LE VERGER en séance publique sous la présidence de Monsieur Patrick CHRISTEL, Maire de LE VERGER. **Etaient présents :** Patrick CHRISTEL, Antoine DAHIOT, Annabelle FONTAINE, Marie-Annie JÉHANNIN, Hervé MARTIN, Nolwenn MARTIN, Thomas MATALI, Kristan NEKOUYEH, Carine PEYNAUD, Céline ROLLANT **Absents :** **Absents excusés** : Anne-Laure BESNARD, Nicolas BIGER, Thierry BOURVEN, Louis LEBOUCHER, Blandine THOMAS **Pouvoirs :** D'Anne-Laure BESNARD à Céline ROLLANT, de Nicolas BIGER à Patrick CHRISTEL, de Thierry BOURVEN à Thomas MATALI, de Louis LEBOUCHER à Kristan NIKOUYEH, de Blandine THOMAS à Nolwenn MARTIN

N°06.2026.09 – FINANCES – Effacement de dettes – Créances éteintes

M. CHRISTEL, maire, fait part au Conseil Municipal d'une demande d'effacement de dette dans le cadre d'un dossier de surendettement, du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu. L'effacement de dette concerne des sommes non recouvrées pour le non-paiement des factures du périscolaire et du centre de loisirs pour un montant de 1 952,42 €.

Vu le code général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 2121-9,

Vu la demande du Service de Gestion Comptable de Montfort-sur-Meu en date du 27 mai 2026,

Après délibération avec 1 voix contre et 14 voix pour, les membres du conseil municipal décident :
- de constater l'effacement de la dette pour un montant de 1 952,42 € sur le budget principal ; il s'en suivra un effacement de dette,
- d'inscrire la perte constatée sur le compte 6542 : Pertes sur créances irrécouvrables, créances éteintes.
- d'autoriser M. le Maire à poursuivre l'exécution de la présente délibération et de signer tous documents relatifs à ce dossier.
- de faire un point régulièrement sur ce dossier

Le secrétaire de séance,
Annabelle FONTAINE

Le Maire,
Patrick CHRISTEL